



## RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS D'ÉLECTION

### Élections municipales 2025

Pour les fonctions le jour du vote par anticipation, les fonctions le jour du scrutin, le dépouillement du vote par anticipation :

Scrutateur : 20,97\$/h

Secrétaire du bureau de vote : 19,32\$/h

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre : 20,13\$/h

Président la table de vérification de l'identité des électeurs : 16,10 \$/h

Membres de la table de vérification de l'identité des électeurs : 16,10 \$/h

Membres de la commission de révision : 22,54\$/h

Préposé aux listes : 16,99\$/h (montant étant établi par la résolution en 2021)

Séance d'information : 50 \$ par séance (montant étant établi par la résolution en 2021)

\*Pour toute fraction d'heure, la personne a droit à une rémunération proportionnelle

(Rémunération payable lors d'élection et de référendums municipaux pour 2025 - Avis paru dans la partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, le 28 décembre 2024 aux pages 775 et 776)